

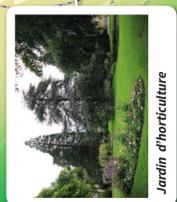
Chartres Métropole

Plan Vert
de Chartres métropole
Pistes cyclables et piétonnes

- LÉGENDE**
- Pistes cyclables et piétonnes
 - Pistes sur voies partagées
 - Passerelles
 - Parcs et espaces verts
 - Rivière



Leves - Abbaye de Josphat



Jardin d'horticulture



Champfol - Fontaine-Bouillant



Chartres - La Petite Venise

La Prairie de Luisant
Cet espace humide s'étend sur 35 hectares. Elle est classée « Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique » (ZNIEFF), et joue le rôle d'éponge pendant les crues hivernales. Véritable bouffée d'oxygène au cœur de l'agglomération, la Prairie de Luisant est un lieu unique pour observer chevreuils, hérons, faucons et nombreuses espèces de plantes. Chartres métropole a soigné l'outil au public par des cheminements doux respectant l'environnement.



Plan Vert
et aménagements cyclables
de Chartres métropole
Pistes cyclables et piétonnes

le Plan vert de Chartres métropole

Chartres métropole a validé en janvier 2014 son nouveau schéma directeur du plan vert. Il associe trames vertes et bleues pour préserver et valoriser des espaces naturels, et créer des corridors écologiques. En 2019, il est mis à jour à l'échelle des 66 communes. Au sein de ce plan vert, des liaisons douces (couloirs verts) facilitent les déplacements à pied et à vélo à travers les 35 km de la vallée de l'Eure, de Saint-Georges à Jouy. 17 kilomètres de cheminements ont été créés entre 2004 et 2018... et ce n'est qu'un début !

Plan vert, tous en piste !

La protection et la mise en valeur de l'environnement sont une priorité pour Chartres métropole. Le développement durable est d'ailleurs au cœur des nombreux projets portés par notre communauté d'agglomération.



C'est dans cette logique qu'a été élaboré le « Plan Vert » de Chartres métropole. Sous la houlette d'abord d'Etienne Bordet, alors maire du Coudray, puis d'Hervé Le Nouvel, actuel vice-président de Chartres métropole, délégué au Plan Vert.

Le principe général du Plan Vert consiste à réaliser des axes de circulation en site propre (pistes cyclables et chemins piétonniers) le long de l'Eure, accessibles à tous, et à ouvrir au public les espaces naturels bordant la rivière (parcs, prairies, jardins, etc.) par des aménagements simples et respectueux de l'environnement.

Ce Plan Vert a été adopté par les élus de Chartres métropole fin 2003. Depuis, près de 17 kilomètres de pistes totalement sécurisées, à l'écart de la circulation automobile, ont été créés, du nord au sud de la partie urbaine de notre agglomération, représentant un investissement de 8 millions d'euros.

Ces espaces offerts aux habitants suscitent l'adhésion de tous... Il suffit de se rendre sur les pistes du Plan Vert pour constater qu'elles sont plébiscitées par les promeneurs, coureurs, cyclistes, personnes à mobilité réduite de tous âges.

Alors, à bientôt sur les pistes !
Jean-Pierre GORGES
Président de Chartres métropole

La nature n'est pas une poubelle, respectons-la !

Pour vos papiers, mégots, canettes et autres déchets, utilisez les poubelles ou gardez-les avec vous pour les jeter plus tard. Le long des pistes du Plan vert, 50 poubelles en plastique recyclé sont à votre disposition.

Protéger les espaces naturels de l'agglomération Chartreuse :

Le schéma directeur du plan vert a pour vocation de préserver les espaces naturels de l'agglomération en les inscrivant comme espaces protégés dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Parallèlement, des programmes d'actions pour la restauration des cours d'eau sont mis en place afin de retrouver des rivières le plus naturel possible. Sur les couloirs verts du plan vert, certains espaces ne sont pas ouverts au public afin de préserver au maximum la biodiversité de ces réserves naturelles (prairie de Luisant, prairie de Fontaine-Bouillant...). De même l'entretien sur les couloirs verts, prairies, espaces boisés est raisonné :

- Pas de produit phytosanitaire
- Fauche tardive des prairies ou mise en pâturage
- Réduction des zones de tonde ou de débroussaillage systématique (bords de rivière, fossés, prairies...)
- Pas de fleurissement (pas d'arrosage ni engrais)
- Broyage des branches et utilisation en paillage

Panneaux d'information

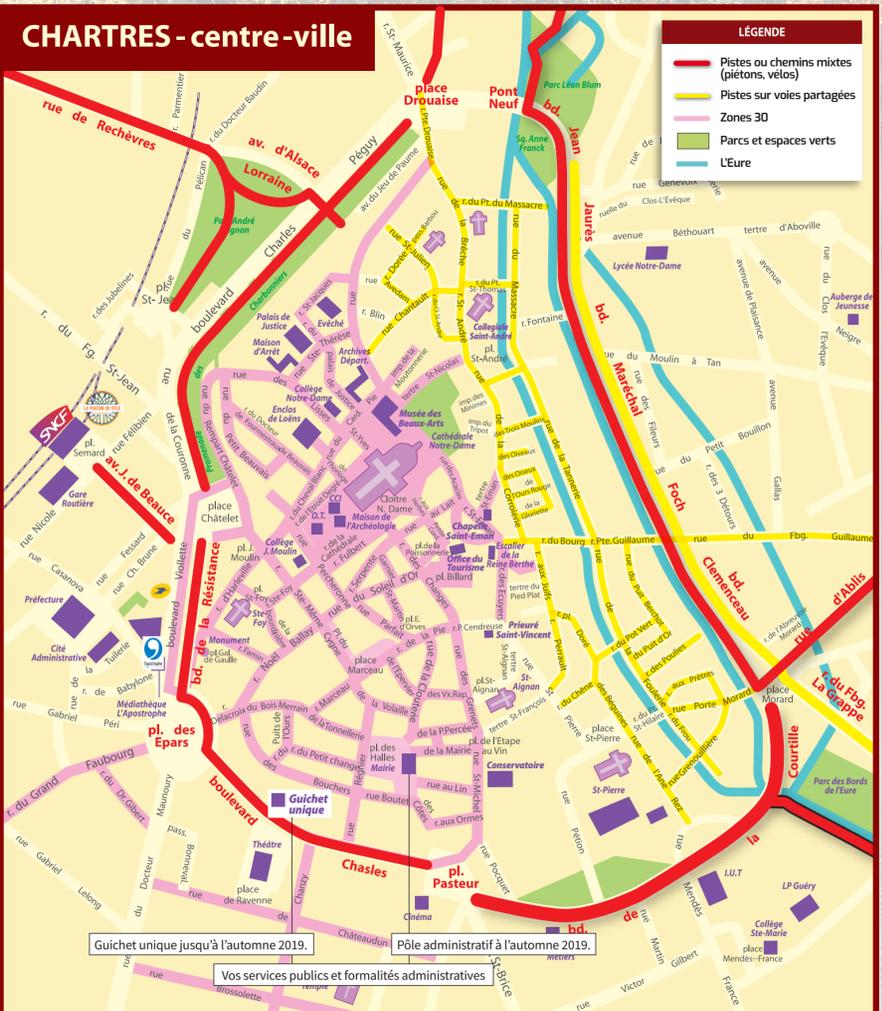
Chartres métropole a disposé de long du Plan Vert des panneaux d'information vous permettant de mieux visualiser les promenades aménagées. Sur chaque panneau, un plan global du secteur est affiché. On y trouve les différentes pistes, les promenades en projet, les passerelles, les parkings...

Une politique développement durable

La politique « vélo » de Chartres métropole fait partie de l'engagement de Chartres métropole en faveur du développement durable. Cet engagement, Chartres métropole le réalise chaque année à travers de nombreuses opérations de sensibilisation et de promotion. Des paroles mais aussi des faits concrets, que l'on retrouve dans les normes que Chartres métropole applique à la construction de ses équipements publics (centres sportifs, stations dépollution, déchetterie, bureaux...) et jusque dans les petits détails qui parsèment son territoire. C'est ainsi que, par exemple, les tables et bancs qui ponctuent le Plan vert sont réalisés à partir de bouteilles plastiques recyclées. Contribuez vous aussi à cette action en faveur de la nature : respectez les espaces verts, les aménagements et le mobilier public.

Chiens : oui, mais tenus en laisse !

Nos amis les chiens sont admis sur les pistes du Plan vert, mais doivent impérativement être tenus en laisse. Par respect pour les autres usagers, il est vivement recommandé aux maîtres de nettoyer les déjections de leurs animaux.



Infos pratiques et réglementations

La compétence des voiries est communale, départementale ou nationale selon les types de voiries. Seules celles des zones d'activités sont de la compétence de l'agglomération. Si chaque collectivité a en charge les aménagements cyclables sur les voiries qui la concernent, Chartres métropole veille toutefois à la cohérence de ces aménagements sur l'ensemble de son territoire, notamment en termes de continuités.

Les grands itinéraires touristiques
L'agglomération Chartreuse a ouvert une maison du vélo en septembre 2012. Elle est située à la gare de Chartres. Elle est par excellence le lieu ressource pour les cyclistes : elle propose tous types de vélos à la location (courte ou longue durée, enfants et adultes), des équipements (casques, sièges enfant...), un service conseil, une assistance-réparation, et de nombreuses documentations pour pratiquer le vélo dans l'agglomération chartreuse, comme moyen de déplacement ou comme loisir (usages et bonnes pratiques, plans, topoguides...).

La Maison du vélo
Chartres métropole a ouvert une maison du vélo en septembre 2012. Elle est située à la gare de Chartres. Elle est par excellence le lieu ressource pour les cyclistes : elle propose tous types de vélos à la location (courte ou longue durée, enfants et adultes), des équipements (casques, sièges enfant...), un service conseil, une assistance-réparation, et de nombreuses documentations pour pratiquer le vélo dans l'agglomération chartreuse, comme moyen de déplacement ou comme loisir (usages et bonnes pratiques, plans, topoguides...).



Chartvélo et les 3R : deux associations chartraises pour vivre le vélo.
Les associations Chartvélo et la régie des 3R sont deux partenaires incontournables pour vivre pleinement le vélo dans l'agglomération chartreuse. Chartvélo. A travers sa participation à de nombreuses manifestations visant à promouvoir le vélo et son utilisation, Chartvélo forme et accompagne au changement de mode de transport. Associée à la programmation d'aménagement du territoire chartrain, cette association participe à l'aménagement de la ville en faveur du déplacement des cyclistes. Pour les particuliers, Chartvélo organise des sorties, des initiations au vélo et de promotion de la pratique du vélo, et dispense conseils et formations sur la sécurité à vélo et l'entretien de son vélo. Chartvélo est aussi votre correspondant local pour faire marquer votre vélo contre le vol.

Régie de quartier des 3R. La régie de quartier des 3R est dédiée à la rénovation, restauration et réhabilitation. Des savoir-faire qui concernent aussi votre vélo ! Les 3R ont ouvert un atelier tout entier consacré à la réparation et à l'entretien de vélos qu'elle récupère et revend, à prix modiques !
<http://www.chartres-mosaïque-les3r.com/>
5 rue des Hauts-de-Chartres, tél. 02 37 88 05 34

la Maison du vélo : 2, rue Danièle Casanova - 28000 Chartres
02 37 32 83 51 - www.chartres-metropole.fr
C'Chartres Tourisme : 8, rue de la Poissonnerie - 28000 Chartres
02 37 18 26 26 - www.chartres-tourisme.com
Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Circuler en toute sécurité

- Je possède un vélo en bon état. J'en vérifie les freins, sonnette, et dispositifs d'éclairage (obligatoires à l'avant comme à l'arrière).
- Je participe à la lutte contre le vol en faisant marquer mon vélo, en l'accrochant systématiquement et dans des endroits visibles.
- Je m'assure d'être bien visible. Je n'hésite pas à porter un gilet jaune à bandes réfléchissantes, et un casque (obligatoires jusqu'à 12 ans).
- Je fais attention aux angles morts des véhicules, et notamment des gros gabarits (bus, camions de livraisons, camions poubelles...) : je ne double jamais par la droite, je m'assure que le conducteur m'a bien vu.
- Je roule toujours à droite à 1m du trottoir ou du stationnement automobile, je fais attention aux portières, je ne roule pas à deux de front, sauf mention contraire.
- J'utilise en priorité les aménagements cyclables lorsqu'ils existent et je suis vigilant en empruntant les doubles sens cyclables et les tourne à droite.
- Quand la rue est étroite et à sens unique, je roule au milieu plutôt que de me laisser doubler et serrer le long du trottoir.
- J'anticipe sur les circulations autour de moi (automobilistes, cyclistes et piétons), et je signale clairement mes intentions, notamment mes changements de direction (tourner à droite ou à gauche).
- Je ne slalome pas entre les voitures, notamment quand la circulation est ralentie ou à l'arrêt.
- Aux giratoires, je suis très vigilant : je prends ma place et j'indique mes intentions.
- Si j'utilise une remorque, je m'assure d'être capable de la maîtriser.
- Je maîtrise ma vitesse, j'adapte mon comportement aux conditions de circulation, et particulièrement dans les zones mixtes où la priorité est donnée aux piétons.
- Je mets pied à terre pour traverser aux passages piétons, sauf dans le cas d'une bande de passage réservée aux cyclistes.
- Je ne circule à vélo ni sur les trottoirs, sauf enfant de moins de 8 ans, ni dans les rues couvertes : je mets pied à terre.
- Je reste attentif à ma circulation : pas de casque sur les oreilles, ni de téléphone à vélo (verbalisable !).
- Je suis attentif à tous les usagers de la rue et adopte une conduite courtoise.

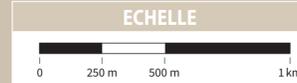
La réglementation vélo

Attention ! en tant que cycliste, vous êtes soumis au Code de la route ! Respectez-le et enseignez les principales règles aux jeunes qui vous accompagnent, notamment celles des arrêts aux feux, aux stops, et des priorités.

Un bref rappel de quelques panneaux qui renseignent sur le partage des voies :

- Voie cyclable obligatoire ou conseillée
- Voie verte : voie réservée aux piétons, cycles, cavaliers et hors de toute circulation automobile
- Zone de rencontre priorité piétons : roulez doucement.
- Zone 30 : voie à vitesse limitée à 30 km/h.
- Aire piétonne : le piéton est prioritaire, roulez au pas ! En cas de forte affluente, mettez pied à terre.





LÉGENDE

- Pistes ou chemins mixtes (piétons, vélos)
- Pistes sur voies partagées
- Passerelles
- Parcs et espaces verts
- Parcs d'activités économiques
- L'Eure
- Autoroute A11

Connexions avec les itinéraires cyclables touristiques de la Véloscénie et des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Maison du vélo (gare SNCF)



Carte des aménagements cyclables de Chartres métropole

Pistes cyclables et piétonnes

